ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 57555

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche à propos des conséquences que pourrait entraîner la crise de l'encéphalopatie spongiforme bovine sur le financement de la politique agricole commune (PAC). Il relève les propos tenus par le commissaire européen chargé de l'agriculture, M. Fischler, à l'occasion du conseil des ministres européens de l'agriculture réuni le 29 janvier 2001, affirmant que « les coûts pour toutes les mesures contre l'ESB peuvent exploser ». Il note par ailleurs que les marges financières de la PAC définies au sommet de Berlin en mars 1999 ne permettent pas en l'état de résoudre l'impasse financière annoncée. Il constate que M. Fischler a en conséquence proposé des mesures permettant selon lui de faire face à cette brusque augmentation des dépenses, comme la suspension temporaire de la prime à la vache allaitante ou la réduction du nombre de bovins autorisé par hectare. Il relève que le contexte actuel est celui d'une dégradation catastrophique des chiffres de consommation de viande de boeuf, celle-ci ayant régressé de 27 % en trois mois dans l'Union européenne. Il lui demande quelles solutions il envisage de défendre au plan national et communautaire pour répondre à l'extrême gravité des conséquences de la crise de la vache folle sur le plan financier pour la filière concernée, en tenant compte de l'impératif de préservation de la politique agricole commune.

Texte de la réponse

Les décisions prises à Berlin en mars 1999 ont donné un cadre financier global pour 2000-2006. Dans ce cadre, l'agriculture doit respecter deux sous-plafonds : l'un concerne les dépenses de marché, l'autre concerne le développement rural. Les crises concernant la sécurité sanitaire des aliments ont montré que la France devrait accélérer les évolutions engagées à Berlin visant à renforcer le « deuxième pilier » de la politique agricole commune (PAC), celui du développement rural. Sans changer les termes du contrat passé avec les agriculteurs, toutes les marges de l'agenda 2000 doivent être utilisées pour marquer cette inflexion, en direction d'une agriculture plus soucieuse des consommateurs. Le Gouvernement n'entend pas à ce stade proposer de réformer la PAC en profondeur, et encore moins prôner une diminution du budget agricole.

Données clés

Auteur : M. Georges Sarre
Circonscription : Paris (6e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57555
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 723

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE57555

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6735